

Tempête Nils : La MSA pleinement mobilisée aux côtés des agriculteurs sinistrés

Bobigny, 20 février 2026

À la suite des intempéries provoquées par la tempête Nils et des épisodes pluvieux intenses qui ont touché plusieurs départements, la MSA est immédiatement intervenue auprès des exploitants et salariés agricoles concernés. En Gironde, en Charente-Maritime, en Dordogne et en Lot-et-Garonne, les équipes des caisses locales ont activé sans délai leurs dispositifs d'urgence, en coordination étroite avec les services de l'État et les acteurs agricoles.

Une réaction immédiate sur le terrain

En Gironde, la MSA a déclenché un plan d'action dès la première cellule de crise organisée par le préfet. Elle a été le premier organisme à formaliser une réponse opérationnelle et à mettre à disposition un numéro dédié, relayé dans le communiqué de la préfecture. Les dispositifs de recouvrement, d'accompagnement social et de prévention du mal-être ont été activés. Le réseau des France Services ainsi que les élus MSA ont été mobilisés pour identifier les situations les plus délicates, en lien avec la Chambre d'agriculture. Cette organisation s'appuie sur une expérience déjà éprouvée lors de crises précédentes, notamment les épisodes de gel ou de mildiou.

En Dordogne et en Lot-et-Garonne, particulièrement touchés par les inondations et glissements de terrain, notamment dans la vallée de la Garonne, la MSA a mis en place une organisation dédiée. Une ligne spécifique a été ouverte pour répondre aux urgences de première nécessité. Les travailleurs sociaux sont mobilisés pour accorder des aides alimentaires, vestimentaires ou d'équipement, proposer un soutien psychologique et mettre en œuvre des dispositifs d'aide au répit. Les procédures de recouvrement sont suspendues pour les exploitations les plus sinistrées, avec la possibilité d'établir des plans de paiement et de solliciter des prises en charge de cotisations. Une campagne de messages sera adressée aux adhérents des communes inondées afin de les inciter à se signaler en cas de difficultés.

En Charente-Maritime, si l'impact principal concerne l'habitat urbain, certaines exploitations agricoles sont également fragilisées, notamment dans les cultures céréalières et le maraîchage. Les services recouvrement et action sociale ont été sensibilisés pour accorder des premiers secours et relayer les aides exceptionnelles mobilisables. Des situations d'urgence liées à la collecte de production ont également été signalées.

Une action coordonnée avec les pouvoirs publics

Dans chacun des territoires concernés, la MSA agit en lien étroit avec les préfectures, les chambres d'agriculture, les collectivités locales et les autres partenaires publics. Elle participe aux cellules de crise et contribue au repérage des exploitants les plus fragilisés. Des échanges sont engagés avec les conseils départementaux afin de faciliter l'accès au revenu de solidarité active en cas de rupture de ressources, notamment par l'application du droit d'option permettant une prise en compte plus immédiate de la situation économique.

La MSA se tient prête à solliciter, en tant que de besoin, un renforcement de l'enveloppe nationale dédiée aux situations d'urgence afin d'accompagner l'ensemble des adhérents impactés.

Un opérateur de proximité au service des territoires ruraux

Face à la multiplication des crises climatiques, la MSA confirme son rôle d'opérateur de protection sociale de proximité. Sa capacité à déclencher rapidement des dispositifs d'accompagnement, à coordonner les acteurs locaux et à proposer des réponses individualisées constitue un atout essentiel pour les territoires ruraux.

Dans cette période difficile, la MSA reste mobilisée pour soutenir les agriculteurs, leurs salariés et leurs familles, et pour garantir la continuité du service public dans les territoires touchés.